

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE 2022 DES ASSOCIÉS DES CENTRALES VILLAGEOISES VERCORSOLEIL

RAPPORT FINANCIER 2021

Comme les années précédentes, nous vous proposons un rapport financier en trois temps comprenant une revue rapide du rapport de l'expert comptable, une explication plus « grand public » des comptes de l'année basée sur la Trésorerie et les mentions légales qui doivent figurer dans le rapport financier.

1. Résumé du rapport de l'expert comptable :

Les actifs de la société au 31 décembre 2021 se montent à 811 769 €. Ils sont constitués de 638 176 € de matériel photovoltaïque non encore amorti, de 3 044 € de la Zoé non encore amorti, de 50 447 € de factures à EDF OA non encore émises ou non encore payées mais qui correspondent à la production des panneaux pour 2021 non encore facturée, de 9 655 € d'études pour le projet PV N°3, de 87 903 € de liquidités sur notre compte courant, de 1 300 € de participations dans d'autres sociétés ou coopératives et de 21 244 € de charges payées d'avance ou de remboursement de TVA en attente..

Ils compensent un passif du même montant constitué de 91 070 € de fonds propres (en légère augmentation de 5 170 € par rapport à 2021, de 493 675 € d'emprunts bancaires, des 204 528 € du report à nouveau issu des exercices précédents, de 8 285 € de factures diverses à payer et des 14 211 € de résultats de l'exercice 2021 !

Au niveau des résultats d'exploitation, le comptable conclut à un chiffre d'affaire de 84 662 € correspondant à l'électricité produite en 2021 d'après les relevés RTONE et des 833 € de revenus de la Zoé. Il faut noter que les 83 829 € d'électricité produite inclut une part des factures de 2018, 2019 et 2020 qui n'ont pu être émises qu'après la résolution des problèmes avec EDF-OA en début 2021. Nous avons sur cet exercice comptable dépensé 13 721 € d'achats, de charges et de taxes et amorti 45 470 € de matériel.

Cela nous donne un résultat d'exploitation de 25 514 € dont il faut déduire 9 752 € de frais financiers (intérêts des emprunts) pour arriver à un résultat courant avant impôts de 15 762 €, sur lesquels nous allons payer 1633 € d'impôts sur les bénéfices.

Pour ceux qui souhaitent plus de détail sur le rapport comptable, le conseil de gestion et l'expert comptable se tiennent à votre entière disposition pour répondre à vos questions sur des points plus détaillés du bilan de l'exercice 2021.

2. Les chiffres clefs :

Pour ceux qui ne sont pas experts-comptables et ne comprennent donc pas forcément toutes les nuances du bilan, nous vous retranscrivons ci-dessous l'année comptable en termes plus usuels, basé sur les mouvements de trésorerie, sachant que bien sûr ce sont les termes et les chiffres inclus dans le rapport comptable qui sont officiels.

Au 31 décembre 2021, nous étions 132 actionnaires puisque nous avons accueilli en décembre suite au lancement de la levée de fonds du projet PV N°3, six nouveaux actionnaires, dont le Parc Naturel Régional du Vercors. Ces six personnes ont pris 16 nouvelles parts, soit une augmentation des fonds propres de 1 760 €.

Les dépenses de cette année se répartissent en dépenses de fonctionnement pour 15 891 € (à quelques euros près comme en 2020), aux remboursements des emprunts (capital et intérêts) pour 51 075 € (annuités constantes) et en études pour le projet PV N°3 pour 8 960€.

Les recettes sont, elles, constituées principalement par la vente de l'électricité pour 83 797 € qui incluent des arriérés de factures non payées par EDF-OA suites à nos contentieux sur les contrats pour 5488 € et les mises à disposition de la Zoe pour 808 €.

Les entrées de trésorerie pour cette année 2021 s'élèvent en excluant les nouveaux fonds propres à 85 734 € pour des débours totaux de 75 926 €. Le bénéfice en trésorerie de l'exercice s'élève donc à un peu moins de 10 000 €. Le gros de la différence avec le résultat d'exploitation du bilan comptable provient des différences sur ce qui est comptabilisé en 2021 pour les facturations à EDF OA (la trésorerie incluant toutes les factures émises alors que le comptable tient compte uniquement de la production réelle des panneaux sur 2021).

Vous pouvez retrouver dans le tableau qui suit le détail des différents postes de dépenses (tous les chiffres sont en H.T.).

PHOTOVOLTAÏQUE	
CHARGES	2021
Assurance photovoltaïque	2 656,29 €
Banque	174,00 €
Comptable	2 056,69 €
Administration	262,30 €
Impôts	600,00 €
Adhésion	894,50 €
Maintenance photovoltaïque	1 800,00 €
Loyers	4 262,03 €
TURPE	1 040,16 €
Intérêts Emprunts	9 770,76 €
Capital Emprunts	41 304,93 €
Innovation	0,00 €
Travaux Installation	1 720,00 €
Etudes	7 240,00 €
ZOE investissement	0,00 €
ZOE entretien	108,55 €
ZOE recharge	83,33 €
ZOE batterie	590,00 €
ZOE divers	0,00 €
ZOE Assurance	1 133,39 €
Divers	230,00 €
Total fonctionnement	15 661,24 €
Total Remboursement emprunt capital	41 304,93 €
Total Remboursement emprunt intérêts	9 770,76 €
Total innovation + investissements	8 960,00 €
Divers	230,00 €
TOTAL CHARGES	75 926,93 €

RECETTES	2021
Vente Electricité	83 796,99 €
Remb. TVA	902,00 €
Divers	226,66 €
Aides	0,00 €
Souscriptions	5 170,00 €
Prêts Bancaires	0,00 €
ZOE utilisation	808,33 €
ZOE divers	0,00 €
ZOE aides	0,00 €
Total revenus hors aide, emprunts et souscriptions	85 507,32 €
Total investissements et capital social	5 170,00 €
Divers	226,66 €
TOTAL RECETTES	90 903,98 €

Nous avons au 31/12/2021 sur notre compte bancaire 87 903 €, alors que nous prévoyons en prévisionnel lors de la dernière Assemblée Générale environ 82 000 €. Bien sûr ces chiffres sont des valeurs de trésorerie et non de bilan. Il s'ajoute donc les 5 700 € de nouvelles parts. Il ne faut pas oublier non plus les provisions à faire pour remplacer les onduleurs qui se montent pour notre cinquième exercice à 12 500€ au total.

Pour l'année 2022, nous prévoyons à peu près les mêmes niveaux de dépenses pour le fonctionnement courant, pour le photovoltaïque mais nous espérons, cette fois-ci, arriver à l'équilibre que l'entretien et les charges de la Zoé.

Le résultat 2022 devrait donc se situer aux environs du même montant légèrement supérieur à 10 000 € si nous ne tenons pas compte des investissements dans le cadre de nouveaux projets qui devraient s'équilibrer avec les apports, aides et emprunts et en considérant que nous ne facturerons pas encore de nouvelles productions.

3. Mentions légales obligatoires :

- ➔ Au cours de l'exercice 2021, la SAS Centrales Villageoises VercorSoleil n'a pris aucune nouvelle participation dans d'autres sociétés. La SAS Centrales Villageoises VercorSoleil détient donc des participations dans 4 sociétés au 31 décembre 2021, : 10 parts à 100 € dans les CV du Val de Quint, une part à 100 € dans la CV des 4 montagnes, une part à 100 € dans la CV des Portes du Vercors et une part à 100 € chez Enercoop. La société n'a aucune filiale.
- ➔ Au cours de l'exercice 2021, la SAS Centrales Villageoises VercorSoleil n'a signé aucun contrat ou aucune convention de service avec un des associés de la SAS et donc, a fortiori, avec un des membres du conseil de gestion.
- ➔ Pour la bonne règle nous vous précisons que nous n'avons engagé au cours de l'exercice 2021, aucune dépense de frais de recherche et de développement.
- ➔ Conformément à l'article L.225-102 du Code de commerce, nous vous précisons que notre société n'emploie pas de personnel salarié, et qu'en conséquence aucune participation salariale dans le capital de la société n'existe à la date de clôture de l'exercice.
- ➔ Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code général des impôts, nous vous informons que les dépenses et charges visées à l'article 39-4 dudit code concernant les frais exceptionnels de représentation luxueux s'élèvent à un montant global de 0,00 euros.
- ➔ Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, nous vous confirmons qu'il n'y a pas eu de dividende distribué au titre des 3 exercices précédents.

4. **Proposition d'affectation du résultat :**

Lors de la dernière Assemblée générale en 2021, les associés ont voté l'émission d'une prime d'émission de 10 € pour chaque nouvelle action ou pour le rachat des actions par la société. Etant donné que la levée de fonds du projet PV N°3 est toujours en cours jusqu'au 1^{er} Juin, nous vous proposons de ne pas modifier le montant de cette prime d'émission pour l'année 2022.

Si les conditions financières de la société le permettent et si aucun dividende n'est versé, nous pourrions alors considérer l'année prochaine d'augmenter la prime d'émission pour inclure la valorisation de cette année.

Nous proposons également de ne pas verser de dividendes cette année car l'opération reste pour l'instant toujours aussi complexe, chronophage et coûteuse. Energie Partagée continue à travailler sur le projet CoopHub qui devra permettre de gérer « facilement » et de façon efficace la gestion des associés, et le versement des dividendes. Cependant annoncé depuis plus de trois ans, le module de versement des dividendes n'est toujours pas disponible (ce qui traduit bien la complexité de sa gestion).

Nous vous proposons donc de reporter à nouveau le bénéfice de l'exercice qui s'élève à la somme de 14 211 €.